



PRÉFET DE L'EURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ELECTIONS MUNICIPALES / COVID-19

Évreux, le 12 mars 2020

Déplacement de bureaux de votes afin de limiter les risques de diffusion du Covid-19

Dimanche 15 mars aura lieu le premier tour des élections municipales et communautaires. Afin d'assurer le meilleur déroulement des opérations de vote, en particulier dans le contexte créé par la présence, sur le territoire national, du Covid-19.

A la suite de la sollicitation de différentes communes, le Préfet de l'Eure a décidé, par arrêté préfectoral, le déplacement de certains bureaux de votes afin de les localiser dans des lieux plus spacieux et mieux équipés en sanitaires et point d'eau pour le lavage des mains.

En pareil cas, les locaux retenus seront, en majorité, proches des bureaux de votes initiaux et dotés d'un fléchage approprié.

La préfecture, en lien avec toutes les communes du département met tout en œuvre pour que les électeurs puissent exercer leur devoir civique dans les meilleures conditions.

Les différents déplacements de bureaux de votes sont consultables sur le site internet de la Préfecture à l'adresse : <http://www.eure.gouv.fr/Politiques-publiques/Elections/Municipales-2020/ELECTIONS-MUNICIPALES-ET-COMMUNAUTAIRES-2020-Listes-et-informations-a-l-attention-des-candidats>

**Cabinet du préfet de l'Eure
Service départemental
de la communication interministérielle**